



20²³ PROGRAMME DE TRAVAIL



OBSERVATOIRES

APPROFONDIR
LA CONNAISSANCE
et
LA COMPREHENSION
DU TERRITOIRE

AXE 1



PETR

ACCOMPAGNER LA STRATÉGIE
DE TERRITOIRE
et
LES CONTRACTUALISATIONS
ÉTAT-RÉGION

AXE 2



PLANIFICATION

CONCEVOIR
LES DOCUMENTS
D'URBANISME
RÉGLEMENTAIRES
PLU - PLUI

AXE 3



ÉTUDES URBAINES

ACCOMPAGNER
DES PROJETS DES
TERRITOIRES et
LA GESTION
DES RISQUES

AXE 4



LA COOPÉRATION DES RÉSEAUX DES AGENCES et INTERSCOT

AXE 5



COMMUNICATION, PUBLICATION, et DIFFUSION

AXE 6



GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE, et COORDINATION ÉQUIPE

AXE 7

PROGRAMME DE TRAVAIL PARTENARIAL 2023

Conseil d'administration du 13 avril 2023

1 - PREAMBULE : LE CADRE GENERAL DU PROGRAMME PARTENARIAL

Les agences d'urbanisme sont des outils mutualisés d'ingénierie territoriale qui s'inscrivent dans la durée et réunissent de manière partenariale les acteurs de l'aménagement et du développement local que sont l'Etat, la Région, le Département.

Ce sont des lieux d'échange et de débat entre les acteurs du territoire en vue de créer des synergies positives en termes de connaissances des territoires et d'animation des démarches de projet, mais aussi des lieux d'expertise et de compréhension des dynamiques locales.

L'article L 132-6 du Code de l'urbanisme positionne les agences d'urbanisme comme des outils communs permettant la réalisation d'études et la conduite de certaines de leurs missions par les collectivités publiques compétentes :

- L'observation et l'analyse des évolutions urbaines,
- La contribution à la définition des politiques d'aménagement et de développement,
- La préparation des projets d'agglomération, métropolitains et territoriaux,
- L'élaboration des documents d'urbanisme et de planification, notamment les schémas de cohérence territoriale et les plans locaux d'urbanisme intercommunaux,

La circulaire du 30 avril 2015, prévoit l'élaboration d'un programme de travail partenarial annuel ou pluriannuel, en associant l'ensemble des membres qui peuvent en utiliser les résultats.

Le programme partenarial doit répondre à des enjeux intéressant directement ou indirectement l'ensemble des adhérents et aux besoins de connaissances partagées au bénéfice du territoire.

Les missions conduites en commun, qui constituent le noyau dur de l'activité de l'Agence, justifient l'octroi de subventions de la part de l'Etat en accompagnement de celles accordées par l'ensemble des autres collectivités et organismes membres.

Ces activités, correspondant au programme partenarial, sont des activités propres de l'Agence dont les résultats lui appartiennent, mais ne constituent en aucun cas des prestations au profit de ses membres et, à ce titre, elles ne relèvent ni du droit de la concurrence, ni du droit de la commande publique.

En matière de planification, les collectivités compétentes peuvent solliciter les agences en vue de réaliser, dans le cadre des travaux communs, les observations, réflexions et études contribuant à l'élaboration des documents de planification.

2 - ORIENTATIONS DU PROGRAMME DE TRAVAIL 2023

Le programme territorial spécifique s'inscrit dans les attendus de l'Etat pour les programmes partenariaux des agences d'urbanisme qui, conformément au protocole Etat / FNAU sur la période 2021-2027, ont pour vocation de contribuer à : (cf. note DREAL Grand Est du 15/10/2021) :

- La prise en compte des politiques publiques dans les stratégies territoriales,
- L'émergence d'approches innovantes dans la conception et la mise en œuvre des projets d'urbanisme,
- L'observation territoriale, et à la connaissance,
- La mise en réseau des acteurs de l'ingénierie territoriale,
- L'émergence de coopérations transfrontalières.

Le programme partenarial 2023 de l'AUDC est élaboré suite aux échanges bilatéraux avec les membres adhérents de l'Agence, et après concertation avec les collectivités locales partenaires sur les objectifs et plannings des travaux à mener pour l'ensemble de l'année.

Les membres adhérents peuvent solliciter l'Agence pour de nouveaux travaux en cours d'année. La réalisation de ces derniers sera examinée en fonction des expertises à développer ainsi que des disponibilités de l'équipe de collaborateurs de l'Agence.

Dans la continuité des travaux précédents de l'Agence, **le programme partenarial 2023** vise à développer une compréhension des dynamiques du territoire tout en apportant à ses membres adhérents une expertise renouvelée dans les domaines des outils de planification locale et de l'appui aux études foncières, urbaines et de projets.

Ainsi, le programme de travail partenarial de l'AUDC pour l'année 2023 s'organise autour des 7 axes suivants :

AXE 1 : LES OBSERVATOIRES

Approfondir la connaissance et la compréhension du territoire des intercommunalités et du Pays de Châlons-en-Champagne :

- **La création d'un observatoire foncier à l'échelle du territoire des 3 intercommunalités du Pays de Châlons-en-Champagne en collaboration avec l'EPF de Grand Est** qui permettra d'établir une base de données partagée sur les disponibilités foncières et les friches dans les enveloppes urbaines des communes du Pays de Châlons-en-Champagne.

Des études thématiques sur le foncier seront engagées de manière concertée entre les 5 agences d'urbanisme du Grand Est qui collaborent à la Convention avec l'EPFGE.

Un effort particulier serait fait dans la mise en commun des informations de cet observatoire avec les éléments de diagnostic des documents réglementaires des PLUI du territoire du Pays.

Le travail de diagnostic sur le foncier sera confronté aux réalités du territoire afin de disposer des données consolidées validées par les partenaires.

- **La création d'un observatoire du foncier et de l'habitat sur le territoire de la CA de Châlons-en-Champagne dans le cadre de la mise en œuvre du PLH** en application de *la loi Climat et résilience du 22 août 2021* pour les territoires ayant un PLH.

Le bilan de la consommation foncière sera alimenté par les observations sur le terrain et par une concertation avec les élus des différentes communes.

Cet observatoire permettra la production de tableaux de bord habitat et foncier intégrant des indicateurs définis en amont par les partenaires et dont la réactualisation régulière sera faite en fonction des sources d'information.

■ **La mise en place d'un inventaire des zones d'activités à l'échelle de la CA de Châlons-en-Champagne** compétente en matière de développement économique, tel que prévu par l'article L. 318-8-2 du Code de l'urbanisme

A ce jour les deux autres intercommunalités de la Moivre à la Coole et de la Région de Suippes n'ont pas sollicité les services de l'AUDC pour la mise en place de tels observatoires ou inventaires.

■ **Le renforcement du travail d'analyse et de mise en forme des données du territoire** en vue d'alimenter les réflexions sur les stratégies de développement et d'enrichir des plans d'orientation des politiques contractuelles négociées entre les acteurs institutionnels du territoire (Etat, Région, Département, EPCI et communes).

■ **La poursuite des observatoires de la politique de la ville et du suivi des quartiers d'habitat social** afin de permettre d'analyser les évolutions démographiques et sociales de ces quartiers dans le cadre des actions du PNRU.

■ **La création d'un observatoire local de la santé à l'échelle de l'intercommunalité de Châlons Agglo**, afin d'élargir les approches santé limitées à ce jour à la Ville centre.

■ **La participation à la réalisation de l'Atlas de la Biodiversité piloté par la CA de Châlons-en-Champagne** en apportant les informations dont l'agence dispose et en intégrant ces éléments de diagnostic dans les outils de planification des PLUI en cours d'élaboration.

AXE 2 : L'ANIMATION DU POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL (PETR)

L'Agence poursuivra en 2023 les missions développées depuis plusieurs années pour le Pays de Châlons-en-Champagne :

■ **La coordination et l'animation du Pacte Territorial de Relance et de Transition Ecologique (PTRTE) défini entre l'Etat, la Région et le Département** : l'AUDC assurera l'organisation et la préparation des COTECH et des COPIL entre les partenaires et financeurs.

■ **L'animation du projet de territoire du Pays** sera développé sur **les thèmes retenus dans le cadre de la stratégie de territoire** du Pays en particulier :

- **Dans le domaine du tourisme**, la mise en place d'un observatoire des données et l'animation du réseau des acteurs locaux de la filière,
- **L'animation du volet local du plan alimentaire territorial (PAT)** à l'échelle du Pays de Châlons-en-Champagne portant sur l'émergence de projets territoriaux,
- **Le lancement d'une réflexion sur les mobilités durables en secteur rural.**

■ **Les missions de suivi du SCoT engagées depuis 2020 pour le PETR, seront poursuivies et intégrées au débat sur les évolutions du SRADDET de la Région Grand Est** dans le cadre de la mise en œuvre de *la loi de lutte contre le dérèglement climatique et le renforcement de la résilience du 22 août 2021*.

Pour le SCoT du Pays approuvé en octobre 2019, devront être étudiées dès 2023 **les conséquences de la modification en cours du SRADDET** qui impacteront la plus grande partie des SCoT de la Région Grand Est et qui pourraient aboutir selon les évolutions à une obligation de modification voire de révision du SCoT du Pays de Châlons-en-Champagne.

Dans ce cas d'obligation de modification ou de mise en révision du SCoT, ce dernier devra être approuvé avant le 22/08/2026 sous peine d'interdire l'ouverture de nouvelles zones d'urbanisation programmées dans les PLU ou PLUI.

AXE 3 : LA PLANIFICATION : L'ELABORATION DES DOCUMENTS DE PLANIFICATION LOCALE (PLUI)

A partir de 2020, l'Agence a assuré l'animation de l'élaboration des PLUI initiés successivement par les trois EPCI du territoire du Pays de Châlons-en-Champagne :

- **PLUI de la CC de la Moivre à la Coole,**
- **PLUI de la CC de la Région de Suippes,**
- **PLUI de la CA de Châlons-en-Champagne.**

► PLUI de CHÂLONS AGGLO

Les principales missions de l'AUDC pour 2023 seront :

- Approfondissement des méthodologies employées dans le cadre de l'organisation des diagnostics thématiques et territoriaux,
- Travail, analyse et animation de la phase diagnostics thématiques,
- Réalisation d'un diagnostic foncier intercommunal détaillé sur la base d'un pré-diagnostic réalisé en 2022 en parallèle du PLH,
- Production du diagnostic environnemental et paysager,
- Animation de la collaboration avec les élus telle que définie dans la charte de gouvernance et création de supports de communication.

■ **Sur le territoire de l'Agglomération de Châlons-en-Champagne, l'Agence suivra également les évolutions des PLU existants :** modification, révision allégée, mise en compatibilité dans la cadre d'une déclaration d'utilité publique ou d'une déclaration de projet.

Ces demandes devront être faites en amont par les communes auprès du Président de la CAC et de la Direction de l'Aménagement du Territoire, qui priorisera les dossiers avant instruction.

► PLUI de la MOIVRE A LA COOLE

- Finalisation des bilans fonciers du PADD démarrés en 2022,
- Engagement de la phase élaboration du règlement et plan de zonage,
- Travail sur les orientations d'aménagement et de programmation.

► PLUI de la REGION DE SUIPPES

- Réalisation des diagnostics fonciers et des potentiels d'occupation des sols avec les élus des communes,
- Proposition de rédaction du PADD sur la base des diagnostics thématiques réalisés en 2022.

■ Afin de répondre à l'ensemble de ces demandes, mais aussi aux évolutions rapides du cadre légal, l'Agence a dû adapter rapidement ses effectifs et son organisation de travail, ainsi qu'une montée en expertise de ses collaborateurs dans le domaine de la planification.

Ce renforcement de ses effectifs en quantité et niveau d'expertise engagé en 2022 sera poursuivi en 2023, notamment dans les domaines des observatoires pour les diagnostics thématiques et les propositions d'orientations, mais également dans l'analyse de l'occupation des sols et les traductions réglementaires.

AXE 4 : LES ETUDES URBAINES EN ACCOMPAGNEMENT DES PROJETS DE TERRITOIRES

- **Cet axe de travail va permettre d'accompagner la préparation des documents réglementaires des différents PLUI du territoire** du Pays de Châlons-en-Champagne et notamment les OAP.
- **Les réponses adaptées aux demandes d'études de faisabilité urbaine et de propositions de scénarios de projets** sur les sites stratégiques proposés par différentes communes permettent d'**alimenter le contenu des traductions réglementaires des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) qui seront intégrées dans les PLUI.**
- **L'approche de la déclinaison des dispositions de la loi climat et résilience sur le zéro artificialisation nette (ZAN)** à l'échelle du territoire du Pays constituera également un sujet d'analyse et d'études transversales qui nourrira plusieurs axes du programme de travail notamment pour le volet sur le SCoT ainsi que les observatoires fonciers partagés.

AXE 5 : LA COOPERATION DU RESEAU NATIONAL DES AGENCES D'URBANISME

- **L'Agence poursuivra sa participation au réseau des 7 agences de la Région Grand Est** et, aux travaux commandés par cette dernière, dans le cadre d'un rapprochement avec la Maison de la Région.
- **L'Agence participera également aux travaux et échanges proposés par la Fnau** et aux Rencontres des agences prévues en 2023.
- **Pour fêter les « 50 ans de l'Agence d'urbanisme » créée en 1974, il est proposé de préparer quelques évènements forts et supports de communication (exposition, livre...)** dont la préparation débutera en 2023.
La définition des contenus de ces différents évènements sera engagée dans le courant de l'année 2023 en lien avec un groupe de travail des collaborateurs et des prestataires externes dans les domaines de la formalisation graphique ou visuelle.

AXE 6 : LA COMMUNICATION, LA PUBLICATION ET LA DIFFUSION DES TRAVAUX DE L'AGENCE

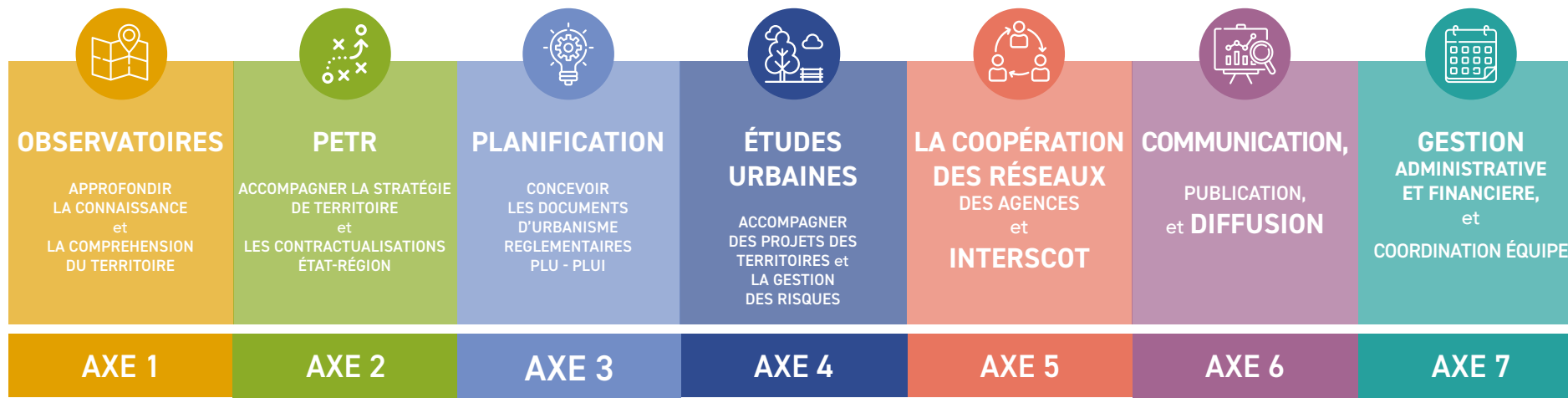
- **Seront poursuivies les actions de communication portées par l'Agence qui visent à mieux faire connaître et valoriser les travaux** auprès des élus et des acteurs du territoire.
- **La participation à la Foire de Châlons** sera reconduite sous forme d'**une nouvelle Conférence** dont le thème reste à fixer.
- **L'actualisation du site internet de l'AUDC** sera réalisé avec la mise en ligne des travaux de l'année.

AXE 7 : LA GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE DE L'AGENCE

- La gestion de la politique des ressources humaines, la coordination des travaux, recrutement...

Le Président
René DOUCET

Le Directeur
Eric CITERNE



01



**APPROFONDIR
LA CONNAISSANCE
et
LA COMPRÉHENSION
DU TERRITOIRE**



AXE 1 : LES OBSERVATOIRES

**Approfondir la connaissance et la compréhension du territoire des intercommunalités et du Pays de Châlons-en-Champagne.
Développer de nouveaux observatoires en particulier sur le foncier et l'habitat.**

ETUDES / DOSSIERS	PRODUCTIONS / LIVRABLES	PARTENAIRES
<p>1.1. OBSERVATOIRE DU FONCIER ET DES MUTATIONS URBAINES</p>	<ul style="list-style-type: none"> ■ Poursuite des travaux de la mise en place de l'Observatoire foncier engagé en 2022 avec l'EPFGE dans le cadre d'échanges sur la méthodologie et de tests sur les bases de données ■ Mise en cohérence des données issues des diagnostics de terrains des PLUI et des bases de données régionales et nationales (<i>OCS Grand Est / Portail national de l'artificialisation</i>) ■ Analyse des consommations foncières par grand secteur du SCoT ■ Diagnostic des friches urbaines et économiques ■ Identification des sites à mobiliser pour une optimisation de l'usage du foncier 	<p>Etablissement public foncier de Grand Est Région / DDT</p>
<p>1.2. OBSERVATOIRE ECONOMIE ET COMMERCES</p>	<ul style="list-style-type: none"> ■ Adaptation de l'observatoire des données économiques et des entreprises de Châlons Agglo ; intégration des données de veille économique ■ Mise en place de l'Inventaire des zones d'activités de la CAC (<i>article L.318-8-2 du Code de l'urbanisme</i>) ■ Suivi du potentiel foncier des zones d'activités économiques de l'agglomération de Châlons (<i>lien avec l'Observatoire du foncier</i>) ■ Suivi des données sur la fiscalité locale des entreprises ■ Actualisation de l'Observatoire local du commerce 	<p>CCI / CAC / DDT Ville de Châlons-en-Champagne</p>
<p>1.3 OBSERVATOIRE DE L'HABITAT-FONCIER</p>	<ul style="list-style-type: none"> ■ Réalisation des tableaux d'indicateurs foncier-habitat résultant de la loi climat et résilience et déclinés à l'article L.302-1 du CCH, recherche des sources de données, production des tableaux de bord ■ Étude sur l'occupation des sols et la densification des secteurs urbanisés de Chalons-Agglo ; recherche sur les permis de construire et autorisations d'urbanisme ■ Repérage des projets en cours et analyse des sites potentiels pour l'accueil de projets futurs ■ Etude des besoins en logement des territoires des 3 EPCI, suivi des évolutions démographiques ■ Etude des données sur le marché de l'immobilier et la construction neuve ■ Analyse des résultats du recensement des populations 2022 ■ Mise à jour de l'étude de peuplement de la CA de Châlons-en-Champagne réalisée dans le cadre des obligations instituées par les lois Égalité et Citoyenneté et Évolution du logement. (<i>Politique de gestion des demandes et attributions de logements sociaux</i>). 	<p>EPCI/ CAC / DDT Région Grand Est</p>

<p>1.4 POLITIQUE DE LA VILLE ET OBSERVATOIRE DE LA FRAGILITE SOCIALE</p>	<ul style="list-style-type: none"> ■ Réactualisation des portraits / bilans des quartiers politique de la ville ■ Préparation des bilans pour la Commission Intercommunale du Logement (Cil) 	<p>CAC – Ville de Châlons-en-Champagne</p>
<p>1.5 OBSERVATOIRE LOCAL DE LA SANTE</p>	<ul style="list-style-type: none"> ■ Relance du suivi des indicateurs santé pour enrichir l'observatoire local de la Santé à l'échelle de l'agglomération de Châlons-en-Champagne ; travail en collaboration avec l'ARS et le CCAS ■ Etude de la répartition spatiale des professionnels de santé et les niveaux des services médicaux ■ Mise en valeur des données habitudes alimentaires et détresse psychologique selon les orientations des partenaires santé 	<p>ARS, CCAS, CAC</p>
<p>1.6 ENVIRONNEMENT</p>	<ul style="list-style-type: none"> ■ Participation au diagnostic de l'Atlas de la biodiversité de Châlons-Agglo ■ Suivi du Plan Climat Territorial de la CAC ■ Actualisation du diagnostic des ilots de chaleur suivi et diffusion ■ Réactualisation des chiffres clés 2022 environnement air-eau-climat-énergie 	<p>CAC</p>
<p>1.7 SYNTHESSES TRANSVERSALES</p>	<ul style="list-style-type: none"> ■ Production des données pour la réactualisation de l'Atlas de référence des dynamiques territoriales du Pays de Châlons-en-Champagne. 	<p>PETR - EPCI</p>

02



**ACCOMPAGNER
LA STRATÉGIE DE TERRITOIRE**
et
**LES CONTRACTUALISATIONS
*ÉTAT - RÉGION***



AXE 2 : L'ANIMATION DU POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL (PETR)

L'Agence poursuivra l'animation du projet de territoire du PETR, et la coordination du suivi du Pacte Territorial de Relance et de Transition Ecologique (PTRTE) défini entre l'Etat, la Région, le Département de la Marne et le PETR, ainsi que du suivi du SCoT :

ETUDES / DOSSIERS	PRODUCTIONS / LIVRABLES	PARTENAIRES
2.1. SUIVI ADMINISTRATIF ET FINANCIER DU PETR	<ul style="list-style-type: none"> ■ Préparation des bureaux et comités du PETR ■ Préparation et animation des commissions ■ Organisation de la conférence annuelle des maires ■ Soutien technique et administratif au dossier Leader ■ Gestion de la communication du PETR ■ Gestion financière et administrative du PETR ■ Actualisation du site Internet du Pays sur les pages du CODEV 	<p>PETR Elus des EPCI DG des EPCI</p>
2.2 COORDINATION DU PACTE – PTRTE ETAT – REGION – DEPARTEMENT	<ul style="list-style-type: none"> ■ Animation du COPIL de gouvernance Etat-Région-Département ■ Préparation et animation des COPIL d'orientation ■ Préparation et animation des COTECH Etat-Région-Département ■ Elaboration des tableaux de bord de suivi du programme d'actions ■ Mise en place des outils d'évaluation ■ Indicateurs de suivi du PTRTE travail avec l'Etat, la Région et le Département 	<p>ETAT – REGION DEPARTEMENT EPCI du Pays</p>
2.3 ANIMATION DU PROJET DE TERRITOIRE DU PETR	<ul style="list-style-type: none"> ■ Animation du projet de territoire du Pays ■ Accompagnement des déclinaisons du Projet de Territoire du Pays 	<p>PETR EPCI du PETR ETAT – REGION</p>
2.4 CREATION D'UN OBSERVATOIRE DU TOURISME DU PETR	<ul style="list-style-type: none"> ■ Lancement de l'Observatoire du tourisme du PETR ; lancement des analyses de données et calage des outils de suivi ■ Définition avec l'Office du Tourisme d'un plan stratégique du tourisme et proposition d'une Charte d'objectifs 2024-2026 ■ Animation d'un comité de coordination des politiques touristiques à l'échelle du Pays de Châlons-en-Champagne : mise en place COTECH et COPIL 	<p>PETR EPCI du PETR OFFICE DU TOURISME (OT) ADT</p>

<p>2.5 ANIMATION DES POLITIQUES STRUCTURANTES DU PAYS</p>	<ul style="list-style-type: none"> ■ Animation du volet PAT circuits alimentaires sur le territoire du Pays de Châlons-en-Champagne ; animation atelier du Projet alimentaire territorial (PAT), animation groupe de travail élus et services des 3 EPCI ■ Accompagnement du dossier Leader (observatoires) et participations aux réunions des COPIL de programmation ■ Etude sur la répartition et la qualité des services collectifs ■ Etude sur les nouvelles mobilités douces en zone péri-urbaine en lien avec la démarche de la Région Grand Est 	<p>PETR EPCI du PETR PNR REGION</p>
<p>2.6 SUIVI, EVALUATION ET ANIMATION DU SCOT DU PAYS</p>	<ul style="list-style-type: none"> ■ Suivi de la fin de la concertation interSCoT et des propositions de la Région Grand Est sur la révision du SRADDET ■ Analyse de la conformité du SCoT aux évolutions du SRADDET et de la nécessité d'une l'adaptation, modification ou révision. ■ Mise en œuvre de la loi climat-résilience par le SRADDET : déclinaison locale, suivi de la condition de révision du SCoT ■ Réactualisation annuelle et présentation des bilans du SCoT notamment sur la partie consommation foncière ; gestion des tableaux de bord ■ Animation et suivi de la Commission de suivi SCoT et animation des groupes de travail ■ Création des indicateurs de suivi du SCoT ; établissement du cadre de l'Etat « O » et production des synthèses annuelles 	<p>PETR EPCI du PETR ETAT – DDT</p>
<p>2.7 CHARTE DES PAYSAGES DE LA MARNE</p>	<ul style="list-style-type: none"> ■ Participation aux ateliers de la Charte des paysages énergétiques initiée par le Département de la Marne et l'Etat ■ Intégration des conclusions de la Charte des paysages dans les dossiers des PLUI 	
<p>2.8 ANIMATION DU CODEV / CONSEIL DEVELOPPEMENT LOCAL</p>	<ul style="list-style-type: none"> ■ Assistance à la gouvernance du CODEV : Assemblée plénière, commissions de travail du CODEV ■ Préparation des analyses et assistance aux réflexions ■ Suivi des réunions et réalisation des comptes-rendus ■ Apport d'informations et d'outils opérationnels ■ Elaboration des supports de communication ■ Assistance au CODEV pour participation à la Foire de Châlons 	<p>CODEV PETR</p>

03



**CONCEVOIR
LES DOCUMENTS D'URBANISME
RÉGLEMENTAIRES**
PLU - PLUi



AXE 3 : LA PLANIFICATION : ELABORATION DES DOCUMENTS D'URBANISME LOCAUX (PLUI)

L'Agence assure l'élaboration des trois PLUI initiés par les EPCI du territoire du Pays de Châlons-en-Champagne : PLUI de la CC de la Moivre à la Coole, PLUI de la CC de la Région de Suippes et PLUI de la CA de Châlons-en-Champagne.

ETUDES / DOSSIERS	PRODUCTIONS / LIVRABLES	PARTENAIRES
3.1 ELABORATION DU PLUI DE LA CA DE CHALONS AGGLOMERATION	<ul style="list-style-type: none"> ■ Animation des groupes de travail thématiques et sectoriels ■ Finalisation du guide méthodologique de présentation du contenu et de la démarche de PLUI ■ Animation du COPIL du PLUI ■ Réactualisation des diagnostics foncier et d'occupation des sols avec les communes ■ Proposition de contenu du PADD ■ Aide à la rédaction du bilan annuel de la politique de l'urbanisme sur le territoire de la CAC 	<p style="text-align: center;">CAC Direction aménagement du territoire DAT</p>
3.2 ELABORATION DU PLUI DE LA CC DE LA MOIVRE A LA COOLE	<ul style="list-style-type: none"> ■ Finalisation des bilans fonciers ■ Engagement des phases d'élaboration des règlements écrit et graphique ■ Synthèse des données occupation des sols CCMC (apports des observatoires) ■ Lancement des études sur les OAP 	<p style="text-align: center;">CC de la Moivre à la Coole</p>
3.2 ELABORATION DU PLUI DE LA CC DE LA REGION DE SUIPPES	<ul style="list-style-type: none"> ■ Synthèse des enjeux et quantification des objectifs pour formalisation du PADD ■ Poursuite des diagnostics occupation du sol, formalisation des cartographies détaillées sur l'ensemble des communes ■ Suivi du volet politique de l'habitat ■ Démarrage des études de contenu sur les orientations des OAP 	<p style="text-align: center;">CC de la Région de Suippes</p>
3.4 SUIVI DES PLU DE CHALONS AGGLO	<ul style="list-style-type: none"> ■ Après la prise de compétence urbanisme par l'Agglomération de Châlons-en-Champagne en 2021 : suivi des modifications des PLU (s) identifiées dans le cadre du programme annuel partenarial et selon le guide des procédures d'évolution des PLU des communes adoptées en 2022 ■ Conseil aux élus sur procédures et orientations ■ Animation des groupes de travail ■ Formalisation des documents et suivi des procédures réglementaires ■ Mise en forme du volet environnemental des documents d'urbanisme ■ Intégration et actualisation des documents d'urbanisme des communes de la CAC dans le Géoportail de l'urbanisme tel que prévu par les textes réglementaires 	<p style="text-align: center;">CAC Direction aménagement du territoire DAT</p>

3.5 EVALUATION ENVIRONNEMENTALE DES DOCUMENTS D'URBANISME PLUI ET PLU	<ul style="list-style-type: none">■ Diagnostics environnementaux des PLUI de la CC de la Moivre à la Coole, de la CC de la Région de Suippes et de la CA de Châlons Agglo■ Evaluation environnementale des projets ponctuels ; proposition de réduction ou de compensation des impacts■ Diagnostics environnementaux des sites et territoires	
--	---	--

04



**ACCOMPAGNER
DES PROJETS DES TERRITOIRES**
et
LA GESTION DES RISQUES



AXE 4 : LES ETUDES URBAINES EN ACCOMPAGNEMENT DES PROJETS DE TERRITOIRES, ET LA GESTION DES RISQUES

L'Agence poursuivra le travail d'accompagnement de certains projets de développement par des études de faisabilité permettant de préciser la programmation, les orientations d'aménagement et de paysagement, ainsi que les modalités d'organisation des ilots constructibles.

ETUDES/DOSSIERS	PRODUCTIONS / LIVRABLES	PARTENAIRES
4.1 ETUDES URBAINES DES PROJETS DES COMMUNES ET DES EPCI	<ul style="list-style-type: none"> ■ Proposition d'organisation urbaine des nouvelles opérations d'aménagement économiques ; Fagnières, Condé-sur-Marne.... ■ Réponses aux demandes d'analyse et d'études d'aménagement des communes ; entrées de ville, secteurs de friches, ilots à restructurer, directives de constructibilité d'habitat ou d'activité... ■ Réponse ponctuelle aux demandes de conseil des communes dans les réflexions d'organisation des ilots ou quartiers 	<p style="text-align: center;">3 EPCI Ensemble des Communes du Pays de Châlons</p>
4.2 ANALYSE DE LA TRAME URBAINE ET ETUDE DES POTENTIELS DE MUTATION ET DE RENATURATION	<ul style="list-style-type: none"> ■ Approfondissement de l'approche méthodologique utilisée dans le cadre des diagnostics fonciers des 3 PLUI du Pays de Châlons ■ Diagnostic des délaissés urbains, friches et zones sous-utilisées ■ Evaluation des potentiels de réutilisation des secteurs de reconquête ■ Identification des potentiels de « renaturation » ■ Propositions d'outils d'intervention pour optimiser l'utilisation des potentiels fonciers ou protéger les zones naturelles 	<p style="text-align: center;">PETR EPCI et COMMUNES</p>
4.3 OPTIMISATION ORGANISATION DES ILOTS URBAINS	<ul style="list-style-type: none"> ■ Etude de scénarios d'aménagement des ilots et quartiers ■ Conseil à l'organisation des OAP ■ Intégration paysagère et environnementale des projets ■ Conseils sur les procédures d'aménagement 	<p style="text-align: center;">Communes Intercommunalités du Pays de Châlons</p>
4.4 GESTION DU RISQUE DU PPRI	<ul style="list-style-type: none"> ■ Participation aux réunions organisées par le Syndicat mixte de la marne moyenne S3M ■ Traduction des risques dans les documents de planification et les projets d'aménagement ■ Démarche d'élargissement aux autres risques ; climatiques, sols, technologiques... 	<p style="text-align: center;">S3M EPCI du Pays Services de l'Etat</p>

05



**LA COOPÉRATION
DES RÉSEAUX DES AGENCES**
et
INTERSCOT



AXE 5 : LA COOPERATION ET LES RESEAUX DES AGENCES D'URBANISME

L'Agence participe au réseau national de la FNAU, et aux nombreux échanges avec les directeurs des autres agences, qui permettent d'anticiper sur les évolutions futures des territoires urbains et ruraux.

L'Agence est également impliquée dans la coopération avec le réseau 7Est qui réunit les sept agences de la Région Grand Est et qui produit des études commandées par la Région et l'Etat dans un cadre mutualisé des ressources d'expertises.

ETUDES/DOSSIERS	PRODUCTIONS / LIVRABLES	PARTENAIRES
5.1 RESEAU DES AGENCES GRAND EST 7EST	<ul style="list-style-type: none"> ■ Participation aux études thématiques commandées par la Région Grand Est en collaboration avec les sept agences du réseau Grand Est sur la période pluriannuelle 2022-2024 ■ Suivi des indicateurs du SRADDET à la demande de la Région ■ Commande de la Région d'études territorialisées en dehors des périmètres des adhérents des agences ; commande à finaliser ■ Suivi des indicateurs du SRADDET à la demande de la Région ■ Travaux communs sur la toile énergétique Grand Est ■ Travaux communs sur la santé et l'urbanisme ■ Travaux communs sur la ville de demain ■ Poursuite des réflexions sur la stratégie immobilière de l'État dans le cadre du SDIR Grand Est : lancement de la phase 2 consacrée à l'analyse des biens concernés par la politique immobilière de l'État sélectionnés par la MRPIE sur les territoires de Châlons, Chaumont et Troyes ■ Évaluation et redéfinition de l'outil de partage des données Datagences 	Réseau 7Est 7 agences de la Région Grand Est, DREALE
5.2 RESEAU DE LA FNAU	<ul style="list-style-type: none"> ■ Valorisation des études réalisées par le réseau FNAU ■ Participation aux échanges et travaux de la FNAU : coordination entre les directeurs des agences ■ Développer les échanges de bonnes pratiques avec d'autres agences ■ Rédaction d'articles dans la Revue nationale de la FNAU « traits d'agences » ■ Participation aux 44^e Rencontres de la FNAU à Clermont-Ferrand 	FNAU
5.3 ACTIONS INTERSCOT CHALONS REIMS EPERNAY et PNR	<ul style="list-style-type: none"> ■ Travail sur sujets transversaux ; formes urbaines et densification mobilité résidentielle, marché du logement... 	AUDRR

<p>5.4 COLLABORATION PARC NATUREL DE LA MONTAGNE DE REIMS</p>	<ul style="list-style-type: none"> ■ Participation à la démarche d'élaboration du plan alimentaire territorial (PAT) animée par le PNR à l'échelle du triangle marnais ■ Participation à la démarche d'élaboration de la Charte forestière de Territoire du massif du Parc naturel régional et du classement en Forêt d'exception ■ Participation à la nouvelle Charte du Parc Naturel Régional 	<p>PNR Département de la Marne</p>
<p>5.5 AUTRES PARTENARIATS</p>	<ul style="list-style-type: none"> ■ Suivi de la Convention avec Réseau de transport d'Electricité RTE signée à l'échelle du réseau des agences 7Est ■ Echanges avec Gaz réseau distribution de France GRDF 	<p>RTE GRDF</p>

06



**COMMUNICATION,
PUBLICATION,
et
DIFFUSION**



AXE 6 : LA COMMUNICATION, PUBLICATION ET DIFFUSION DES TRAVAUX DE L'AGENCE

Poursuite des actions de communication portées par l'Agence en direction des partenaires et du grand public.

ETUDES/DOSSIERS	PRODUCTIONS / LIVRABLES	PARTENAIRES
6.1 VALORISATION DES INFORMATIONS SUR DIFFERENTS SUPPORTS DE COMMUNICATION	<ul style="list-style-type: none">■ Publication des dossiers thématiques ; les Cahiers de l'Agence (CAU) : objectif d'augmentation des sorties■ Publication des Notes d'analyses à destination des élus du territoire■ Publication du Guide méthodologique pour le PLUI de Châlons-Agglo■ Actualisation du Guide des producteurs en circuit court dans le cadre du PAT du Pays de Châlons (objectif de parution en septembre 2023)	
6.2 GESTION DU SITE INTERNET DE L'AGENCE	<ul style="list-style-type: none">■ Actualisation du site internet de l'Agence■ Animation du contenu et des interfaces	
6.3 PREPARATION DES 50 ANS DE L'AGENCE	<ul style="list-style-type: none">■ Préparation des 50 ans de l'Agence en 2024 ; travaux sur les contenus et les présentations ; exposition, livres, événements...	
6.4 PARTICIPATION AUX SALONS ET MANIFESTATIONS	<ul style="list-style-type: none">■ Foire de Châlons-en-Champagne : organisation de Conférence, Table ronde de présentation d'un thème sur les travaux de l'Agence (thème à définir)	

07



**GESTION ADMINISTRATIVE
ET FINANCIÈRE,
et
COORDINATION ÉQUIPE**



AXE 7 : LA GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE DE L'AGENCE

Gestion de la politique des ressources humaines, coordination des études, animation avec les partenaires, gestion financière et administrative...

ETUDES / DOSSIERS	PRODUCTION / LIVRABLES	PARTENAIRES
7.1 GESTION ADMINISTRATIVE DE L'AGENCE	<ul style="list-style-type: none">■ Gestion administrative et financière de l'Agence■ Suivi comptable du budget annuel de l'Agence■ Suivi des travaux réalisés avec les prestataires externes	
7.2 GESTION DES RESSOURCES HUMAINES DE L'AGENCE	<ul style="list-style-type: none">■ Gestion et coordination des ressources humaines de l'Agence■ Recrutement et management de l'équipe de collaborateurs	



PROGRAMME DE TRAVAIL 2023 | AUDC

AGENCE D'URBANISME ET DE DÉVELOPPEMENT DE
L'AGGLOMÉRATION ET DU PAYS DE CHÂLONS-EN-CHAMPAGNE